

## Faillites

### À savoir

- Dans la plupart des pays, le nombre de faillites décélère depuis quelques années ; au Canada, aux États-Unis, au Japon et en Afrique du Sud, il est significativement inférieur aux niveaux antérieurs à la crise.
- Les faillites intervenues après la crise ont nettement augmenté en Italie, mais les données les plus récentes indiquent un probable revirement.

### Pertinence

Pour analyser les incidences des cycles économiques sur la création d'entreprise mais aussi sur les faillites, les responsables de l'action publique et les analystes ont besoin de données actualisées. Les indicateurs de court terme fournis dans la présente section sont une réponse à ce besoin.

### Définitions

La Base de données de l'OCDE concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat utilise uniquement des données fondées sur les définitions nationales. Si cela est possible, il est procédé à des ajustements en vue d'un meilleur alignement avec les définitions normalisées du Manuel de statistiques démographiques des entreprises d'Eurostat et de l'OCDE (par exemple en retirant l'agriculture ou en excluant les entreprises publiques et les entreprises inactives).

La faillite sert d'approximation de la mesure de la mort de l'entreprise qui apparaît ailleurs dans cette publication, et se fonde sur les cadres juridiques et institutionnels existants. De ce point de vue, une différence essentielle avec la mesure de la mort de l'entreprise est qu'une entreprise « en faillite » peut poursuivre son activité.

Les sources utilisées pour les faillites dans la Base de données des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat sont détaillées dans le tableau A.2 de l'annexe A.

La tendance-cycle rend compte sous une forme combinée des mouvements à long terme (tendance) et de ceux de moyen à long terme (cycle) dans la série originale (voir <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=6693>).

### Comparabilité

Les données relatives aux faillites sont affectées par la législation nationale.

En raison de différences juridiques en matière de faillites, le concept de « défaillance » d'entreprise apparaissant dans les données varie selon les pays. Dans certains d'entre eux, une déclaration de faillite signifie que l'entreprise doit mettre immédiatement fin à ses activités commerciales. Dans d'autres, les entreprises peuvent se déclarer en faillite tout en poursuivant leurs activités commerciales, la direction opérationnelle étant assurée par des administrateurs judiciaires. En outre, il peut arriver qu'une entreprise en faillite finisse par se rétablir, possibilité qu'exclut le concept de mort d'entreprise. La proportion de procédures de mise en faillite qui aboutissent à une liquidation effective, et non à une restructuration, varie aussi d'un droit national de la faillite à l'autre. Enfin, les entreprises ferment pour différentes raisons, et pas toujours par des procédures de faillite.

En raison des problèmes de comparabilité décrits, les comparaisons internationales des données sur les faillites issues de la Base de données des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat doivent se concentrer sur l'évolution des valeurs plutôt que sur les valeurs en elles-mêmes.

### Source

Base de données de l'OCDE concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat.

### Pour en savoir plus

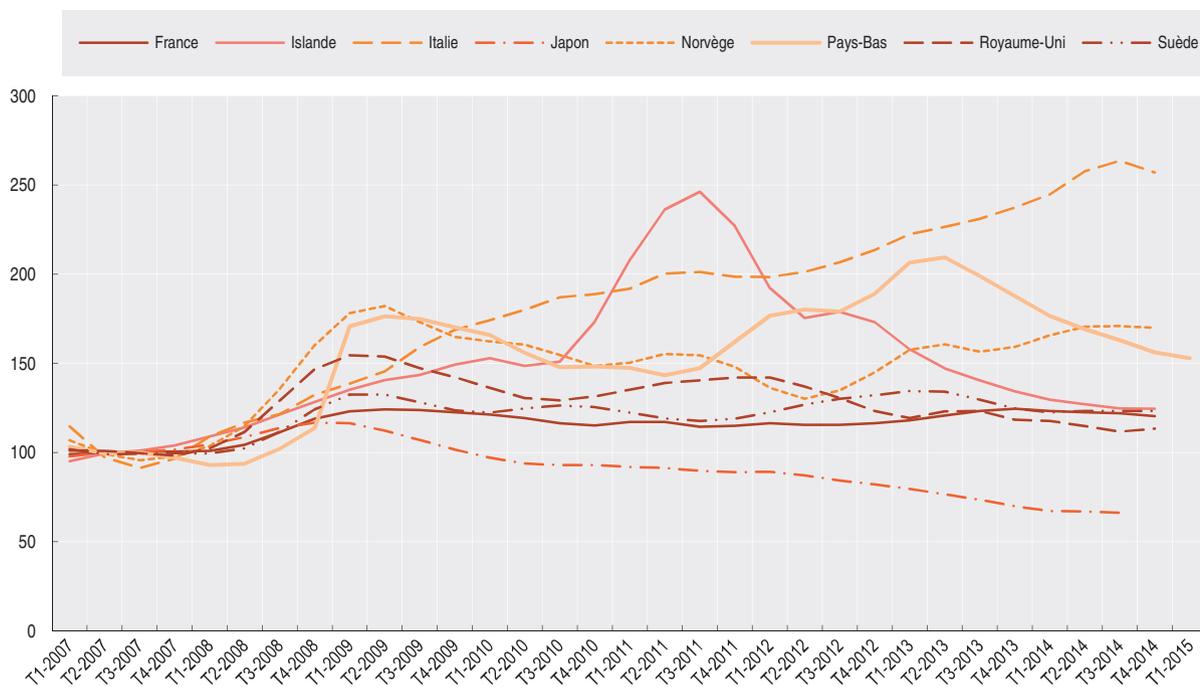
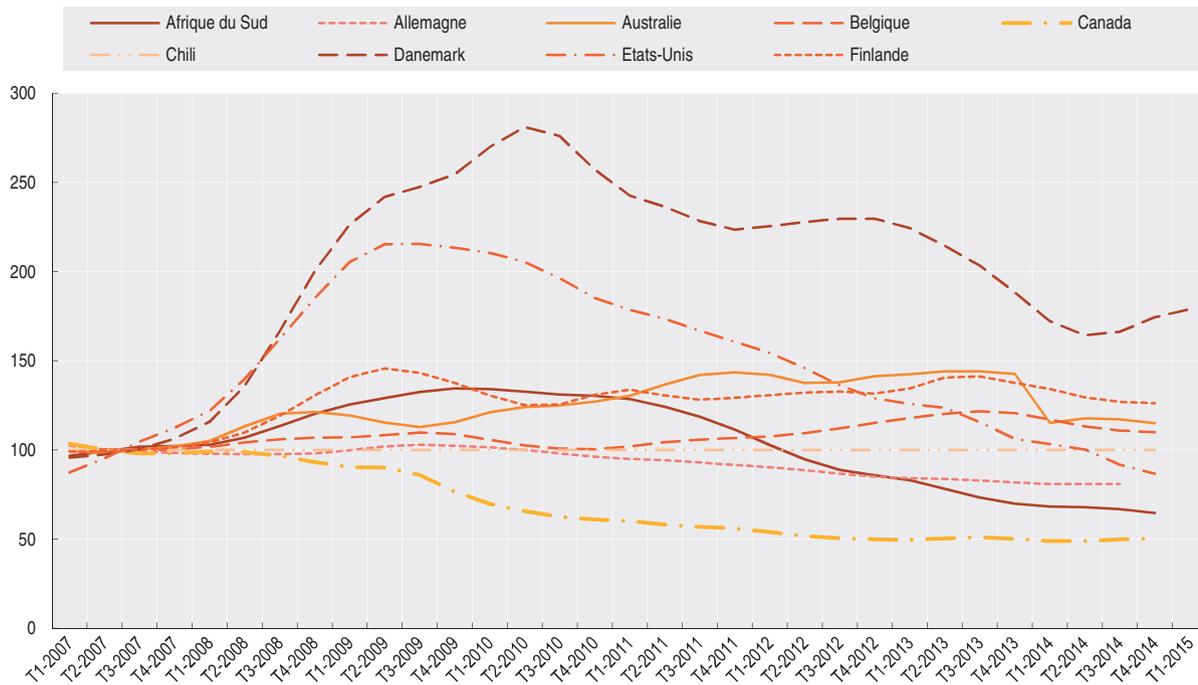
Eurostat (2010), Estimation of Recent Business Demography Data, DOC.06/EN/EUROSTAT/G2/BD/JUN10.

OCDE (2010), « Measuring Entrepreneurship », Cahiers statistiques de l'OCDE, n° 15, [www.oecd.org/std/46413155.pdf](http://www.oecd.org/std/46413155.pdf).

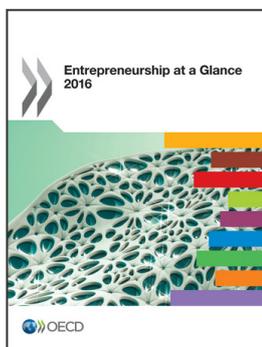
ONU (2008), Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4, 2008, Nations Unies, New York, <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isc-4.asp>.

Graphique 1.2. **Faillites, échantillon de pays**

Tendance-cycle, 2007 = 100



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933266257>



Extrait de :  
**Entrepreneurship at a Glance 2015**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/entrepreneur\\_aag-2015-en](https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2015-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2015), « Faillites », dans *Entrepreneurship at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/entrepreneur\\_aag-2015-5-fr](https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2015-5-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).